

Bonjour,

Il y aura choix de fériés ce mardi 11 août 2020. L'employeur affichera les heures de rendez-vous, au plus tard aujourd'hui (7 août). Le choix se fera pour les dates à partir du 1er septembre 2020, afin de permettre à l'employeur d'évaluer sa période transitoire de réouverture. Toutes situations particulières nécessitant un congé d'ici le 1er septembre, doit être soumis à votre gestionnaire et cmt horaire; l'employeur s'est engagé à faire preuve de diligence et de bonne foi quant à ces demandes. Nous avons conclu cette entente afin de respecter le choix par ancienneté des fériés, et les besoins de l'employeur en cette période. Si vous ne désirez pas être contactés pour les fériés, merci d'envoyer un courriel à cmt horaire. Merci